

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

EXPRESS SHINE SIO2 DETAIL SPRAY Identificateur de produit

Autres moyens d'identification

1677 Code de produit

Instant Detailer Usage recommandé Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société Malco Products, Inc. **Adresse** 361 Fairview Ave

Barberton, OH 44203

États-Unis

No de téléphone 800-253-2526 Téléphone

Télécopieur 330-753-2025

Site Web www.malcopro.com Courriel msdsinfo@malcopro.com

Service technique Personne-ressource

Numéro de téléphone

No de téléphone

1-800-424-9300

d'urgence

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Non classé. **Dangers physiques**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A Dangers pour la santé

Dangers environnementaux Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

Mention de danger Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil de prudence

Prévention Se laver soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Stockage Non disponible. Élimination Non disponible.

Renseignements supplémentaires

Aucune.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Nom de la matière : EXPRESS SHINE SiO2 DETAIL SPRAY SDS CANADA 1/6

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
tetrasodium;2-[2-[bis(carboxylatomet hyl)amino]ethyl-(carboxylatomethyl)a mino]acetate		64-02-8	< 0.3
hexadecyl(trimethyl)azanium;chlorur		112-02-7	< 0,1
е			
Autres composant sous les niveaux à	déclarer		90 - 100

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Ingestion

Inhalation Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent. Layer avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Contact avec la peau Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Informations générales

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. dangereux

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

Nom de la matière : EXPRESS SHINE SiO2 DETAIL SPRAY SDS CANADA 2/6

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les veux. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection

individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie

appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter un vêtement de protection approprié.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. **Protection respiratoire Dangers thermiques** Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique

Liquide. Liquide. Water-Thin Liquid

Forme Couleur Opaque. turquoise blue

Odeur **Bleuet**

Point de fusion et point de

congélation

Non disponible.

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage de

points d'ébullition

99.97 °C (211.95 °F) estimation

Inflammabilité Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Non disponible. Point d'éclair

Température d'auto-inflammation Non disponible.

Température de décomposition Non disponible.

6.5 Hq

Non disponible. Viscosité cinématique

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Nom de la matière : EXPRESS SHINE SiO2 DETAIL SPRAY SDS CANADA 3/6

Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log) Non disponible.

-0.01 hPa estimation Tension de vapeur

Masse volumique et/ou densité relative

8.31 lb/gal @20C Densité Densité de vapeur Non disponible. Caractéristiques des particules Non disponible.

Autres informations

Non explosif. Propriétés explosives Propriétés comburantes Non oxydant. 0.2 % estimation COV

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.

Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire. Contact avec la peau

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux. Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une

rougeur, un gonflement et une vision trouble.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non disponible.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Lésions oculaires Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas un sensibilisant respiratoire. Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus

de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement. Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes

cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Nom de la matière : EXPRESS SHINE SiO2 DETAIL SPRAY SDS CANADA 4/6

12. Données écologiques

Écotoxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur

l'environnement.

Résultats d'épreuves Composants **Espèces**

hexadecyl(trimethyl)azanium;chlorure (CAS 112-02-7)

Aquatique

Aiguë

CL50 Crapet arlequin (Lepomis macrochirus) 0.06 - 0.15 mg/l, 96 heures Poisson

tetrasodium;2-[2-[bis(carboxylatomethyl)amino]ethyl-(carboxylatomethyl)amino]acetate (CAS 64-02-8)

Aquatique

Aiguë

CL50 Poisson Crapet arlequin (Lepomis macrochirus) 472 - 500 mg/l, 96 heures

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

hexadecyl(trimethyl)azanium;chlorure 3.23

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation

endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets

autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon Non déterminé(e).

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les

produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les

produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Nom de la matière : EXPRESS SHINE SiO2 DETAIL SPRAY 5/6

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)* Pays ou région Canada Liste intérieure des substances (LIS) Oui Canada Liste extérieure des substances (LES) Non États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui réglementant les substances toxiques)

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 30-Octobre-2025

Version n° 01

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance, les renseignements et recommandations de cette fiche de données de sécurité étaient précis à la date de publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Malco Products, Inc. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate.

SDS CANADA 6/6 1677 Version n°: 01 Date d'émission : 30-Octobre-2025